



Bab Ar-Rahmé

L'histoire de la crise de Février-Mars 2019



Introduction

Février 2020

Bab Ar Rahmé (« Porte de la Miséricorde » mais qui est souvent appelée Porte Dorée) fait partie intégrale de l'esplanade de la mosquée Al Aqsa/Al-Haram Ash-sharif. Située à l'est, c'est la plus ancienne des 15 portes qui mènent au site religieux. Elle aurait été construite à l'époque du Califat Omeyyade, et c'est aujourd'hui l'une des cinq dernières portes fermées de l'esplanade.¹

A travers l'histoire de Jérusalem, la porte et son bâtiment adjacent sont devenus un enjeu politique dû aux tensions israélo-palestiniennes autour du site.

Cette étude se penche sur les caractéristiques architecturales de Bab Ar Rahmé, son histoire, ainsi que sur les risques potentiels auxquels la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif doit faire face compte tenu de l'occupation Israélienne et de la décision de nommer l'intégralité de la ville de Jérusalem comme capitale de l'État juif.

Enfin, il sera intéressant de connaître un point de vue palestinien sur la chronologie des événements en février 2019, et sur la position des parties concernées.

Contenu

Introduction	1
I. Bab Ar-Rahmé, sa culture et tradition	2
II. La structure de Bab Ar-Rahmé	3
III. Le Statu Quo de la Mosquée Al Asq/Al-Haram Ash-Harif	6
IV. Les évènements de Février-Mars 2019 à Bab Ar-Rahmé	9
V. La position des partis concernés	15
Appendix : Le Conseil Islamique du Waqf de 2019	19

PASSIA

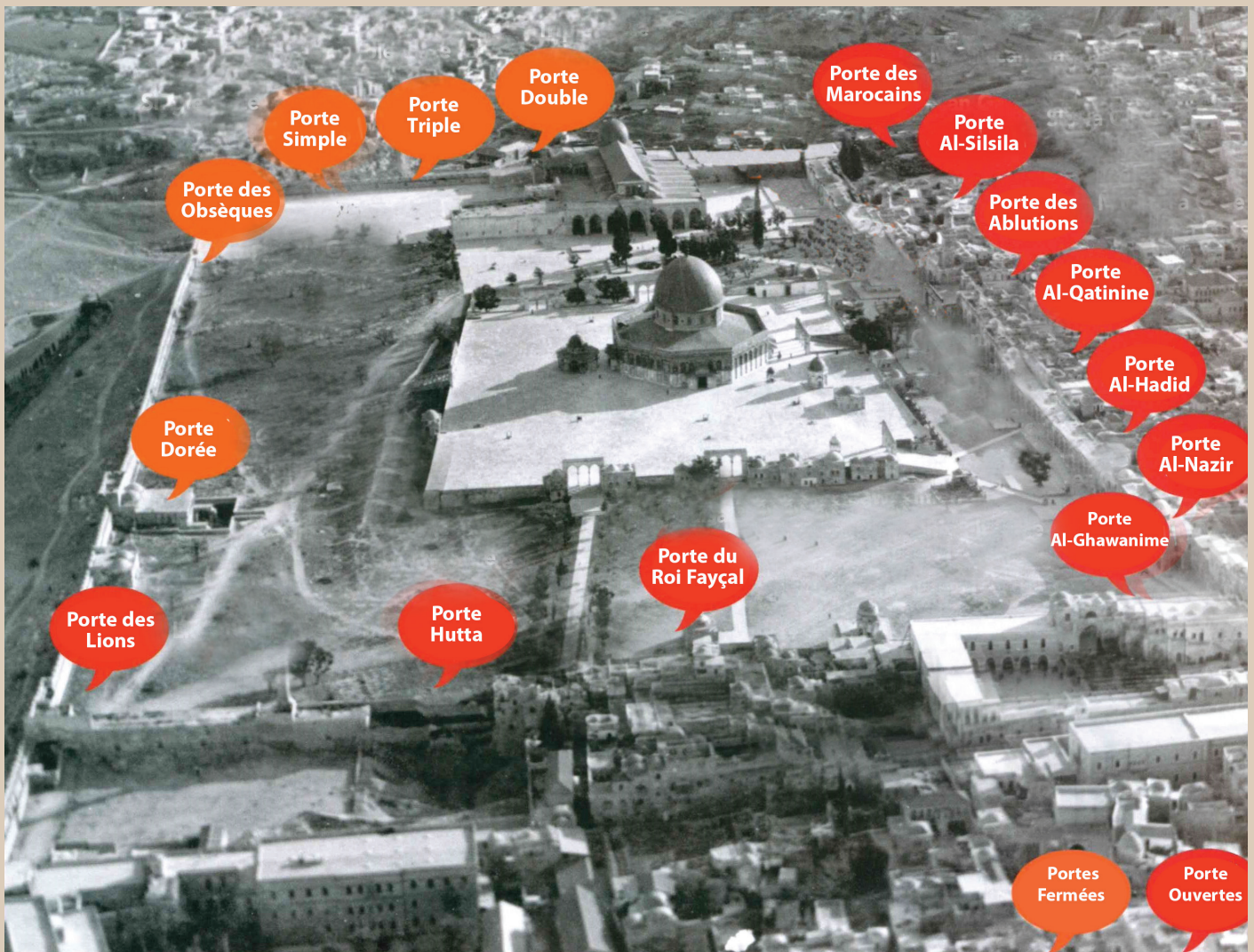
Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs, Jerusalem

Tel: +972-2-6264426, Fax: +972-2-6282819, E-mail: passia@passia.org, Site: www.passia.org, PO Box 19545, Jerusalem

I. Bab Ar-Rahmé, sa culture et tradition



Bab Ar-Rahmé, la Porte Dorée



Selon la tradition Chrétienne, Bab Ar-Rahmé marquerait l'endroit où les parents de la Vierge Marie se seraient rencontrés après qu'un ange soit venu leur promettre sa naissance.² Il est également dit que Jésus Christ aurait traversé cette porte lors de sa venue à Jérusalem, le Dimanche des Rameaux,³ marquant le point culminant de son dernier voyage avant d'être crucifié.

Dans la religion islamique, l'importance de Bab Ar-Rahmé est essentiellement eschatologique. Les Musulmans estiment que certains événements du Jour du jugement auront lieu à cet endroit. Ainsi, certains grands penseurs islamistes réputés tel qu'Omar Ibn Kathir ont associé la Porte Dorée à la séparation entre le pardon du paradis et la punition de l'enfer dans leur interprétation d'un passage du Coran.⁴

II. L'architecture de Bab Ar-Rahmé

Bab Ar-Rahmé comprend trois parties : la porte en elle-même, le bâtiment adjacent, et le cimetière situé juste à l'extérieur.

a) Bab Ar-Rahmé, la porte

Située sur la façade est du mur de la vieille ville en face du Mont des Oliviers, Bab Ar-Rahmé wal-Tawba (son nom complet) est sans doute la plus belle de toutes les portes de Jérusalem. Elle mesure 11.5 mètres de hauteur, et est composée de deux arcs en plein centre, signifiant pour l'un le repentir et pour l'autre la miséricorde.

La structure compte deux portes: La Porte de la Miséricorde (Bab Ar-Rahmé) au sud, et la Porte du Repentir (Bab At-Tawba) au nord. Comme c'était l'habitude à l'époque de sa construction, de grosses pierres furent placées à l'extérieur

pour protéger l'entrée de la mosquée Al-Aqsa/ Al-Haram Ash-Sharif.

Bab Ar-Rahmé à d'abord été fermée en l'an 810, pour séparer le sanctuaire du cimetière situé juste à l'extérieure.⁵ Elle fut rouverte en 1102 par les chrétiens lors de la première Croisade. A travers son histoire, la porte a été témoin de nombreuses péripéties.

Les croisés ont tenté d'attaquer la Ville Sainte de nombreuse fois, en utilisant Bab Ar-Rahmé comme porte d'accès à la mosquée. Les arcades au centre et à l'est de la structure ont toutes deux été utilisées comme quartiers généraux. La salle de prière Marwani (*Musalla*), elle, aurait même servi d'écurie à l'époque.⁶

Après 24 ans de guerre, Salah Ad-Din Al-Ayoubi (Yousef ibn Ayyub), a repris Jérusalem lors de la bataille décisive de Hattin en 1187, et entre à Jérusalem le 2 Octobre de cette même année. Bien qu'ayant autorisé les chrétiens de l'est à demeurer dans la ville, les familles des croisés furent forcées de quitter Jérusalem et retournèrent dans leurs pays respectifs.⁷ Salah Ad-Din Al-Ayoubi fit refermer la porte pour empêcher les forces ennemies d'entrer.



Porte de la Miséricorde/Bab Ar-Rahmé (gauche) et Porte du Repentir/Bab At-Tawba (droite)

Au cours de l'époque Ayyoubide les murs de Jérusalem furent démolis, mais le Sultan Ottomam Suleiman le Magnifique (1520-1566) les fit reconstruire, y compris Bab Ar-Rahmé. Deux colonnes fondatrices furent installées pour soutenir le bâtiment adjacent, sur ses cotés nord et sud. En 1541, en continuité avec la tradition historique, Suleiman fait condamner la porte pour des raisons défensives.⁸



Sultan Suleiman le Magnifique



Deux piliers en pierre à l'intérieur de la Musalla de Bab Ar-Rahmé

Nasr Al-Maqdisi (mort en 1097), qui avait résidé à cet endroit pour enseigner la jurisprudence et l'interprétation du Coran.

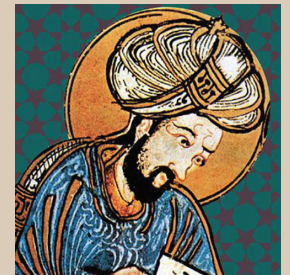
b) Bab Ar-Rahmé, le bâtiment

Du côté de la mosquée Al Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif, la porte rejoint un bâtiment, qui contient une salle de prière (*Musalla*) et un corps de garde. La salle de prière était fréquemment utilisée par les pratiquants de l'Hanbalisme, qui est l'une des maddhabs, ou école de pensée religieuse, popularisée par l'Imam Ahmad Ibn Hanbal (780-855).⁹

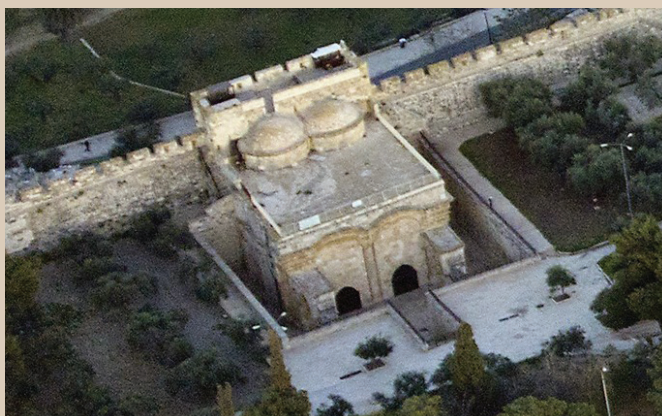


Ahmad Ibn Hanbal

En 1095, le célèbre savant islamique, juriste et philosophe Imam Abu Hamid Al-Ghazali (1058/1111) vient à Jérusalem pour y prier et méditer. Lui aussi aurait résidé dans la salle en dessous du dôme du bâtiment de Bab Ar-Rahmé, pour pratiquer ses exercices de méditation Soufie. C'est également ici qu'il aurait écrit *Ulum al-Din Ilhya'u Ulumiddin* (« Revivification des Sciences de la Religion »), son œuvre la plus connue. Celle-ci fut utilisée comme référence pour la réforme de la Sunnah. De ce fait, le bâtiment est aussi nommé le siège de Al-Ghazali.



Abu Hamid Al-Ghazali



Le bâtiment de Bab Ar-Rahmé avec ses deux dômes vus de haut

L'arcade qui se trouve au niveau de la salle de prière s'appelle l'arcade An-Nasiriya. Elle fut construite en hommage à l'académicien Ash-Sheikh



Le roi Abdullah II bin Al-Hussein nommant Dr Mustafa Abu Sway comme le premier titulaire de la chair intégrale pour l'étude de l'œuvre de l'Imam Al-Ghazali, à la mosquée Al Aqsa, 2013

Lors de la rénovation de la mosquée Al-Aqsa/ Al-Haram Ash-Sharif prescrites par Salah Ad-Din (Justice de la Foi), le *Mihrab* et la *Musalla* de Qubali furent restaurées. En outre Saladin ordonna le retrait des images et symboles de l'intérieur du Dôme du Rocher, et le déplacement d'une plateforme construite sous l'ordre de Noor Addin Zenghi d'Alep en 1168 à l'intérieur de la mosquée. La salle principale au rez-de-chaussée de Bab Ar-Rahmé, qui servait de salle de prière et était connue sous le nom *Musalla* de la Miséricorde, fut également rénovée. Sur l'un des murs intérieurs du bâtiment, Salah Ad-Din fit graver ce vers issu du Coran :

« Le jour où les hypocrites, hommes et femmes, diront à ceux qui croient: « Attendez que nous empruntions [un peu] de votre lumière. » Il sera dit: « Revenez en arrière, et cherchez de la lumière. » C'est alors qu'on éleva entre eux une muraille ayant une porte dont l'intérieur contient la miséricorde, et dont la face apparente a devant elle le châtiment [l'Enfer]. *Sourate Al Hadid/Le fer (57:13)* »

Plus récemment, le bâtiment a servi comme bureau pour plusieurs organisations, notamment le Comité du Patrimoine dans le Monde Islamique, qui fut interdit par l'Israël en 2003. Depuis, la structure est restée fermée sous l'ordre de la police israélienne, pour empêcher son utilisation par le département du Waqf Islamique à Jérusalem. L'accès au site pour les musulmans est également restreint, mise à part deux occasions annuelles, lors des examens de fin d'année de l'école Al Aqsa.



Les examens de l'école Al-Aqsa à Bab Ar-Rahmé

Pour les palestiniens, l'empêchement systématique par les israéliens du moindre projet de rénovation à Bab Ar-Rahmé, malgré les dégâts subit par la structure depuis sa fermeture, témoigne de l'existence de leurs motivations cachées.¹⁰

c) Bab Ar-Rahmé, le cimetière

A l'extérieur de la porte se trouve le cimetière de Bab Ar-Rahmé, sur une étendue de terre rectangulaire qui rejoint les murs de la vieille ville. C'est l'un des cimetières islamiques les plus anciens de Jérusalem, datant de plus de 1400 ans.

Le cimetière est considéré comme l'un des sites religieux islamique les plus importants de Jérusalem. Il a été préservé comme lieu historique par le Conseil Suprême Islamique en 1927, et contient plus de 1500 tombes. C'est notamment là où se trouvent les vestiges des compagnons du Prophète Mahomet (Paix soit sur Lui) Ash-Shadad bin Aws et Obada bin As-Samet. Aujourd'hui il est encore utilisé par la communauté religieuse de Jérusalem ; néanmoins son identité musulmane est continuellement menacée.



Le cimetière de Bab Ar-Rahmé

En 2005, le comité pour la prévention de la destruction des antiquités sur le Mont du Temple – qui réunit des archéologues israéliens de droite ainsi que des académiciens et des juristes – a fait appel à la Haute Cour de Justice contre l'Israël, pour ne pas avoir fait respecté l'interdiction des enterrements dans la partie sud du cimetière. Selon eux, la zone aurait été déclarée comme site d'antiquité et ferait donc partie du parc national d'Israël à Jérusalem.¹¹

Le comité soutient que les travaux à cet endroit endommagent les antiquités. L'ONG israélienne Emek Shaveh a fait remarquer qu'il y a un fort contraste avec « la somme investie dans le cimetière juif sur le Mont des Oliviers »¹² qui est aussi peu inclus dans le parc national que celui des chrétiens dans la vallée de Jehosaphat.¹³ En 2009, la haute cour d'Israël a fini par donner tort à l'ONG, tout en maintenant que les autorités se doivent de protéger le site.

Aujourd'hui, les palestiniens qui souhaitent enterrer leurs défunts dans la partie sud du cimetière doivent d'abord obtenir la permission auprès des autorités israéliennes,¹⁴ ce qui permet à celles-ci de contrôler le cimetière islamique selon la loi relative aux parcs nationaux.

Ces dernières années, le cimetière islamique a subi de nombreuses modifications par les autorités: déracinement d'arbres, excavation de tombes, et mise en place de barrières pour empêcher que de nouvelles tombes soient construites, tout cela dans le but de récupérer le territoire.



Les infractions des israéliens au cimetière de Bab Ar-Rahmé

En juillet 2018, un groupe de colons accompagné de soldats armés israéliens est entré dans le cimetière alors que des palestiniens nettoyaient

le site. Voulant les provoquer, les colons ont effectué une prière tandis que les soldats menaçaient d'arrêter ceux qui protesteraient.¹⁵

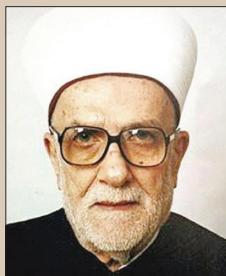
Depuis la prise de contrôle par l'Israël du mur occidentale de l'esplanade de la mosquée (appelé mur Al-Buraq par les musulmans, et mur des lamentations par les juifs) en 1967, et du côté sud où a été entamé un travail de fouilles archéologiques à la recherche de traces d'un 'Temple', les palestiniens voient les actions des israéliens au niveau de Bab Ar-Rahmé comme une évidente tentative d'empiètement au niveau du Dôme du Rocher par l'est. Ceci s'inscrirait dans leur projet de judaïser le territoire autour de la mosquée et de le transformer en lieu saint pour la religion juive.

III. Le status quo de la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif

Le terme *status quo* fait référence au système légal qui s'applique aux principaux lieux et bâtiments saints de Jérusalem, et qui codifie les arrangements entre chaque groupe religieux qui se les partagent. Il comprend un ensemble de droits et obligations qui ont été établis et mis en pratique pendant plusieurs siècles, et qui font maintenant parti du droit international. A l'origine, le *status quo* est issu d'un décret Ottoman (*firman*) datant de 1757. Celui-ci aurait imposé un *modus vivendi* sur les Lieux Saints à Jérusalem dont la jouissance était contestée par plusieurs factions qui se disputaient le droit d'y organiser des cérémonies religieuses. Il a ensuite été confirmé par un second décret Ottoman en 1852, puis codifié à l'échelle internationale au traité de Paris en 1856 et au traité de Berlin en 1878. C'est lors du traité de Berlin que le décret a été rendu intangible, et appliqué aux sites non-chrétiens.

Les conventions du *status quo* ont ensuite été appliquées pendant le mandat britannique, puis enchâssé dans le plan de partition de l'ONU en 1947, et endossé par le Comité spécial des Nations Unies sur la Palestine (UNSCOP).

Après l'occupation de 1967, Le Conseil Suprême Islamique, avec à sa tête Sheikh Abdel Hamid Al-Sayyeh,¹⁶ a décidé via *fatwa* que la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif, ses bâtiments, et ses portes, ainsi que les cours Islamiques Shari'a et les propriétés du Waqf seraient contrôlées et protégées par, et sous administration des autorités religieuses musulmans (le conseil Waqf), indépendamment des forces de l'occupation israélienne.



Sheikh Al-Sayyeh

Le 17 Juin 1967, Moshe Dayan –le ministre de la défense israélien de l'époque – a conclu un « accord » avec le Conseil Suprême Islamique, confirmant que le conseil resterait en charge de l'administration de la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif.¹⁷ Cependant, cet accord a aussi autorisé la mise en place d'une présence israélienne chargée de la supervision et du contrôle de la porte Mughrabi, ainsi que d'un poste d'observation sur le toit de la cour Shari'a (Makhameh).¹⁸ Néanmoins, le Waqf a continué de réclamer les clés et le contrôle de la porte Mughrabi et le Makhameh.



Moshe Dayan, Yitzhak Rabin et Uzi Narkiss dans la vieille ville de Jérusalem, Juin 1967

Les citoyens juifs ont donc reçus l'autorisation de visiter l'esplanade mais avec interdiction d'y prier. Cet ordre fut rappelé dans un message halakhique diffusé par le Grand Rabin d'Israël, afin que les juifs qui entraient dans le

site religieux ne puissent pas le profaner.¹⁹ Le même message a été repris pas le Grand Rabbinat, qui ordonna la mise en place de panneaux d'information aux portes qui mènent à Haram Ash-Sharif.

Depuis, l'Israël a promis de respecter le *status quo*, ainsi que l'autorité administrative du site religieux par le Waqf Islamique.

L'état palestinien lui aussi a confirmé son engagement avec le *status quo* à plusieurs occasions, notamment lors des accords signés avec le Saint-Siège en Juin 2015.

Le statut de l'esplanade la mosquée Al-Asa/Al-Haram Ash Sharif – qui inclut donc la structure Bab Ar-Rahmé, est reconnue à l'échelle internationale et a été confirmé à plusieurs reprises :

1. En 1921, les autorités du mandat britannique ont créé le Conseil Suprême Islamique comprenant des personnalités importantes issue de chaque régis palestinien. Elles ont nommé Haj Amin Al-Husseini comme Grand Mufti de Jérusalem ainsi que président du Conseil
2. En 1924, une délégation palestinienne, qui comptaient parmi elle la tête du Conseil Exécutive Arabe (Mousa Kazem Hussein), le grand mufti de Palestine (Haj Amin Hussein) et d'autres délégués venant de Jérusalem, Nables, Hébron et Gaza, sont partis à Aqaba en Jordanie pour confier la garde des Lieux Saints de Jérusalem au Sherif Hachémite de la Mecque.



Le Sharif Hachémite de la Mecque, Hussein bin Ali recevant une délégation palestinienne à Aqaba, 1924

3. Une commission d'enquête britannique a conclu dans un rapport publié en décembre 1930 que malgré le libre-accès au mur des lamentations réservé aux juifs pour des raisons religieuses, « le droit de propriété du mur, ainsi que le droit de jouissance de celui-ci et de ses parties autour, appartient aux musulmans, et que le mur en lui-même, faisant partie intégrale de Al-Haram/Ash-Sharif, est une propriété musulmane ».²⁰
4. Entre 1949 et 1967, la garde jordanienne a protégé, rénové, et maintenu la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif en état, grâce au ministère du Waqf à Amman, et le conseil dédié à la rénovation de la mosquée Al-Aqsa. Les projets de restauration ont eu lieu en 1953, 1956, 1958 et 1964.



Le roi Abdullah à la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif, années 1950

5. Après l'occupation israélienne en 1967, la Jordanie a maintenu son contrôle des Lieux Saints musulmans et chrétiens à travers l'administration Waqf (et l'a maintenu même après avoir retiré ses forces des territoires palestiniens en 1988).



Le roi Hussein Ibn Talal à Jérusalem dans les années 1960

6. En 1968, l'UNESCO a fortement condamné les excavations israéliennes effectuées dans la vieille ville, et toute autres tentatives de transformer son caractère culturel et historique, concernant particulièrement les Lieux Saints musulmans et chrétiens.²¹ Pendant les années suivantes, l'UNESCO a systématiquement reproché à l'Israël de ne pas respecter ses dispositions légales, particulièrement après que la vieille ville de Jérusalem et ses murs soient inscrit au patrimoine mondiale de l'UNESCO en 1981 (issue d'une proposition faite par la Jordanie un an plus tôt) et nommée comme patrimoine mondiale en danger en 1982. Ceci même après que l'Israël ait accepté la Convention du Patrimoine Mondiale de 1999.²²
7. En 1994, la Déclaration de Washington entre l'Israël et la Jordanie, qui a mis fin à la guerre entre ces deux états (Article 2.3), et le Traite de Paix (Article 9.2), ont protégé le contrôle islamique des sites religieux musulmans à Jérusalem. L'Israël devait respecter à présent «le rôle particulier qu'assume actuellement le Royaume Hachémite de Jordanie concernant les Lieux Saints musulmans de Jérusalem. Lorsque se tiendront les négociations sur le statut permanent, Israël donnera la haute priorité au rôle historique de la Jordanie dans ces Lieux Saints».



Déclaration de Washington, 1994

8. Le 15 février 2000, l'accord fondamental entre le Saint-Siège et l'Organisation de la Libération de la Palestine (OLP), *inter alia*, a appelé pour le maintien du « régime du *status quo* dans ces Lieux Saints la où il s'applique » (préambule 9).



Le Pape Jean Paul II recevant le président Arafat, aout 2001

9. En 2013, l'accord entre la Jordanie et l'OLP au sujet des Lieux Saints de Jérusalem rappelle l'importance de Jérusalem dans l'Islam en générale, mais aussi de la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif particulièrement. Il a solidifié le rôle historique de la Jordanie et du Royaume Hachémite dans la préservation et l'administration des sites religieux, et le maintien d'accès pour les musulmans.



Le président Mahmoud Abbas et le roi Abdullah II bin Al-Hussein lors de la signature des accords de 2013

10. Le 20 avril 2015, l'UNESCO a adopté une résolution réaffirmant que la mosquée Al-Aqsa comprenait l'intégralité de l'esplanade qui l'entoure, et a appelé à ce que l'Israël cesse ces projets d'excavation et de démolition à l'intérieur des murs de la vieille ville
11. Le 10 octobre 2018, l'UNESCO a adopté une résolution au sujet de Jérusalem, réaffirmant que « toute mesure ou action législative ou administrative prise par Israël, la puissance occupante, et ayant pour effet ou objet de modifier le caractère et le statut de la ville sainte de Jérusalem, en particulier la « loi fondamentale » sur Jérusalem, est nulle et non avenue et doit donc être annulée sans délai ».



IV. les Evénements de février-mars 2019 à Bab Ar-Rahmé

Lors d'une réunion le 14 février 2019, le président du conseil islamique du Waqf, Sheikh Abdul-Azim Salhab a annoncé la décision du gouvernement Jordanie d'élargir le conseil.

8 membres supplémentaires ont été ajoutés, amenant le nombre totale de membres à 19.²³ Il inclut à présent des dirigeants religieux, des académiciens, des figures importantes dans la société civile, et des anciens ministres de l'OLP et de l'Autorité Palestinienne (AP). La décision a été prise afin de refléter la diversité de la société, pour donner de l'ampleur au conseil et pour renforcer sa position dans la société.²⁴

Tous les membres ont accepté la responsabilité en considérant leur rôle comme un devoir national, et se sont engagés à continuer de protéger la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif (*ribat*).

La cérémonie s'est conclue par une prière collective (*zuhr*) à midi, dans la salle de prière de Bab Ar-Rahmé. Ensuite, le conseil islamique du Waqf a fait l'état des lieux du bâtiment, qui avait été fermé par les israéliens pour cause de fuites.



Il est important de noter que, depuis juillet 2017, il y avait eu une période relativement calme à la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash Sharif, lorsque les dirigeants religieux et les pratiquants ont protesté contre l'installation de portes électromagnétiques à l'entrée de l'enceinte.

Bien qu'il n'y ait pas eu de vagues de violence pendant cette période, l'Israël a continuellement fait pression par les voies législatives, judiciaires et martiales, allant à l'encontre du *status quo* des Lieux Saints.

Les autorités ont notamment empêché plusieurs projets d'entretien et de réparation essentiels mis en place par le conseil islamique du Waqf. Les forces israéliennes sont aussi accusées d'avoir encouragé, facilité et protégé l'entrée d'organisations et d'individus extrémistes juifs sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif en guise de provocation,²⁵ et parfois pour y effectuer des prières, ce qui est interdit par la loi.

C'est dans ce contexte que doit être étudiée la crise qui a commencé après la prière de midi du 14 février 2019. Le nombre croissant de juifs qui entrent le site de la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash Sharif amène à la normalisation de ces actes de provocations sporadiques. Ceux-ci sont devenus une pratique courante largement acceptée par la société israélienne (alors qu'une grande majorité de la population palestinienne n'a toujours pas le droit de venir prier sur l'esplanade).²⁶

Les palestiniens suspectent de plus en plus que les israéliens veulent 'partager' de force les Lieux Saints, et construire une synagogue sur le site, tout comme ce qui s'est passé sur le complexe de la mosquée Ibrahim à Hébron (la tombe des patriarches).

Le 16 février, deux jours après la prière de midi habituelle à Bab Ar-Rahmé, les forces israéliennes ont fermé à clé l'entrée supérieure du bâtiment à l'aide de chaînes. Rejetant cet acte de provocation, des milliers de fideles ont brisé les chaînes pour entrer dans la salle de prière. Ceci a déclen-



L'entrée supérieure du bâtiment de Bab Ar-Rahmé, fermée à l'aide de chaînes par les forces israéliennes

ché une série de confrontations avec les autorités israéliennes, amenant à l'arrestation de plusieurs douzaines de palestiniens.

Les Israéliens et Jordaniens ont rapidement entamé des négociations pour éviter que la crise dégénère, et les chaînes à l'entrée de Bab Ar-Rahmé furent aussitôt enlevées.

Entre le 17 et 21 Février, beaucoup de jeunes palestiniens sont venus démanteler la grille pour pouvoir entrer dans le bâtiment de Bab Ar-Rahmé et prier, y compris le 20 février alors que le Conseil Islamique du Waqf avait lui-même ordonné à ce que les chaînes soient réinstallées à l'entrée.



Des jeunes palestiniens brisent les chaînes à Bab Ar-Rahmé, 18 février 2019

Le 20 février, le Waqf a publié un communiqué (Décision #31/2019) dans lequel il a déclaré que « toutes les actions commises par les autorités de l'occupation israélienne à la Sainte Mosquée Al-Aqsa, et tout particulièrement à Bab Ar-Rahmé, sont nulles et non avenues, et que ces actes vont à l'encontre des lois internationales et des principes universels ». Le communiqué dit aussi :

« La sainte mosquée Al-Aqsa, ainsi que ses cours, bâtiments, lieu de prières extérieures et souterrains, y compris Bab Ar-Rahmé, comptant 144 dunums, appartient exclusivement aux musulmans du monde entier. C'est un *waqf* islamique qui ne peut pas être partagé, et les non-musulmans n'ont aucun droit dessus. Aucune loi ne peut donc être appliquée, que ce soit par les autorités israéliennes ou autre ».



Les palestiniens entrent dans le Musala de Bab Ar-Rahmé pour les prières du vendredi, 22 février 2019



Le jour suivant, des centaines de palestiniens ont organisé un « sit-in » à Bab Ar-Rahmé pour démontrer que la mosquée Al-Aqsa/Al Haram Ash-Sharif symbolise la foi et l'identité palestinienne. C'est un lieu important à Jérusalem qui ne reviendra pas sous control israélien.

Le 22 février, les palestiniens se sont préparé pour les prières du vendredi tenues dans la *Musalla* de Bab Ar-Rahmé.

Le 24, la police israélienne a arrêté et interpellé Sheikh Abdul Azim Salhab, le dirigeant du conseil

du Waqf à Jérusalem, ainsi que Sheikh Najeh Bkeirat, le directeur adjoint du département du Waqf. L'interrogation a duré 12 heures. Ils ont tous les deux été relâchés en fin de journée, avec interdiction de se rendre sur l'esplanade de la mosquée pendant sept jours. Celle-ci a ensuite été prolongée de 21 jours le 3 mars 2019.



Sheikh Abdul Azim Salhab et Sheikh Najeh Bkeirat (centre) après être libérés par les israéliens suite aux interrogations

Le ministre des Affaires Islamiques du Waqf à Amman, Sheikh Abdul Nasser Abu Al-Basal, a fermement condamné ces arrestations, décrivant la détention de certains membres officiels du Waqf comme une attaque directe à la souveraineté jordanienne de la ville sainte de Jérusalem et de ces sites religieux.



Sheikh Abdul Nasser Abu Al-Basal.



La prière du vendredi à Bab Ar-Rahma le 22 février 2019

Le même jour, des avocats représentant plusieurs palestiniens dont l'accès à l'esplanade de la mosquée avait été interdit ont noté que la fermeture de Bab Ar-Rahmé n'avait pas été le résultat d'un jugement officiel mais seulement d'un ordre de la police.



Hatem Abdul Qader et Dr Mahdi Abdul Hadi à Bab Ar-Rahmé, février 2019



La police israélienne arrêtant les gardes du Waqf à l'Al-Aqsa, février 2019

Le premier mars, deux membres du Waqf : l'ancien ministre des affaires de Jérusalem Hatem Abdul Qader et le directeur de PASSIA, Dr Mahdi Abdul Hadi, ont été interpellés et interdits d'accès à la mosquée pendant une semaine.

Ce processus de questionnement des membres du conseil a continué avec Adnan Husseini, ministre des affaires de Jérusalem de l'AP à l'époque, et ancien membre du comité exécutif de l'OLP.



Adnan Husseini

Le 2 mars, des juifs issus de l'extrême-droite ont lancé un appel à manifester en masse le 23 mars pour réclamer la révocation du Conseil Islamique du Waqf. Pendant ce temps, les palestiniens, eux, réclamaient plus d'efforts pour maintenir et protéger le *status quo* religieux et historique de la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif, tout en incitant à la non-violence.

Le 3 mars, le secrétaire général de l'OLP, General Saeb Erekat a envoyé un message urgent à la Ligue Arabe, L'organisation pour la coopération Islamique, et plusieurs pays arabes et islamiques au sujet de la crise à Bab Ar-Rahmé.



Dr. Saeb Erekat.

Il rappelle dans ce message que les attaques israéliennes contre les pratiquants ainsi que leurs arrestations « sont une atteinte aux symboles religieux et nationaux de la ville, tout particulièrement l'arrestation de Sheikh Abdul Azim Salhab, le Directeur du Conseil du Waqf, et son député, Sheikh Dr. Najaf Bakirat ». ²⁷

Le 4 mars, la police israélienne a fait appel à la cour magistrale pour fermer de nouveau Bab Ar-Rahmé, et celle-ci a donné un délai de 10 jours au conseil du Waqf pour présenter ses raisons contre la fermeture.

Le conseil du Waqf et le peuple de Jérusalem maintiennent que lors de ces dernières 52 années d'occupation, les cours israéliennes n'ont pas reçu juridiction légale sur les Lieux Saints islamiques, et que toute législation imposée sur l'esplanade de la mosquée ne sera ni acceptée ni reconnue.

Le 5 mars, la police israélienne a autorisé 30 extrémistes juifs à entrer sur l'esplanade, et ef-



Des juifs extrémistes au bâtiment de Bab Ar-Rahmé, mars 2019

fectuer des prières talmudiques près de Bab Ar-Rahmé. Au même moment, des groupes du Mont du Temple ont appelé à l'invasion des lieux de prières dans le bâtiment et à l'empêchement des travaux de rénovations mis en place par le conseil du conseil du Waqf.

Le 8 mars, plus de 40,000 musulmans se sont rassemblés à la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif le vendredi pour la prière alors que la police israélienne avait été envoyée à l'esplanade. Des douzaines de palestiniens à qui l'accès à la mosquée avait été interdit pendant les semaines précédentes, ont prié à l'extérieur de l'esplanade près de la porte du lion, en guise de protestation.



La prière du vendredi à la mosquée Al-Aqsa, 8 mars 2019

Le 10 mars, la cour magistrale de Jérusalem a décidé de repousser sa prise de décision au sujet de la fermeture de la Porte Dorée pendant une semaine, pour donner aux organisations internationales le temps de trouver une solution.

Le 17 mars, la même cour a demandé à ce que le bâtiment soit fermé temporairement, pendant 60 jours, durant lesquels le conseil islamique du Waqf pourrait donner sa réponse afin d'arriver à une solution diplomatique.

Cet ordre a été largement perçu comme une façon d'acheter du temps pour pouvoir repousser la prise de décision finale jusqu'à ce que les élections israéliennes du 9 avril soient passées.

Le ministère des affaires étrangères jordanien a émis un communiqué rejetant la décision de la cour israélienne, et confirmant que l'intégralité de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif – y compris Bab Ar-Rahmé – faisait partie de Jérusalem Est et donc des territoires palestiniens sous occupation, ceux-ci ne tombant pas sous la juridiction israélienne.



Ayman Safadi, le ministre des affaires étrangères jordanien

Le même discours a ensuite été prononcé par plusieurs personnalités politiques jordaniennes et palestiniennes, en ajoutant que seul le conseil islamique du Waqf a autorité sur l'enceinte des Lieux Saints.

Lors des négociations avec le gouvernement israélien, le ministère des affaires étrangères jordanien a insisté à ce que la décision de la cour israélienne soit annulée, et tient l'Israël pour responsable des conséquences dangereuses qu'aurait la moindre atteinte au *status quo* religieux, culturel, et historique.²⁸

Le 12 mars, la police israélienne a prétendu que deux jeunes palestiniens avaient déclenché une bombe à l'intérieur de la station de police située sur l'esplanade de la mosquée. Cette accusation fut utilisée comme prétexte pour forcer l'évacuation du site, durant laquelle 4 musulmans ont été blessés et hospitalisés.



Le prétendu feu à l'intérieur de la station de police de l'Al-Aqsa, 12 mars 2019

S'en est suivi la fermeture des portes d'entrées de l'esplanade pendant 11 heures, pour que la police israélienne puisse effectuer des fouilles sur l'ensemble le site, ce qui fut perçu comme un acte déplorable par les jordaniens et les palestiniens.



Des palestiniens prient alors que les forces israéliennes ferment l'entrée de la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif, 12 mars 2019

Malgré les négociations politiques entre l'Israël et la Jordanie, les jeunes palestiniens ont enlevé de force les grilles qui empêchaient l'accès à Bab Ar-Rahmé le 15 mars, pour pouvoir faciliter la prière dans le *Musalla*. Néanmoins, le Waqf a décidé de remettre des barrières, par peur que des colons, protégés par la police israélienne, n'entrent dans l'enceinte.

Le 17 mars, la cour magistrale a décidé de bloquer l'accès à Bab Ar-Rahmé pendant 60 jours, en attendant une réponse du Waqf. La Jordanie, l'autorité palestinienne, et le conseil du Waqf à Jérusalem sont tous de l'avis que cette décision est illégitime, parce que Jérusalem-Est, et l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif, font partie du territoire palestinien et donc – selon la loi internationale – ne sont pas sous juridiction israélienne. De plus, ils ont précisé que la fermeture de l'enceinte par les israéliens était une infraction des traités internationaux,²⁹ qui confirme le statut du Lieu Saint comme islamique, sous garde du Royaume Hachémite de la Jordanie, et sous autorité administrative du conseil islamique du Waqf. Ainsi, toutes les décisions prises par l'Israël doivent être considérées comme nulles et non avenues.

Le même jour, la police israélienne a convoqué Dr. Imad Abu Kishek, membre du Waqf et président de l'université Al-Quds. L'interrogation a duré trois heures.



Dr. Imad Abu Kishek

Le 18 mars, le parlement Jordanien a tenu une session exceptionnelle sur la question de Jérusalem et la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif, et réclamant à ce que le gouvernement retire l'ambassadeur de Tel Aviv et demande à l'ambassadeur israélien de quitter le pays.



Le parlement Jordanien

Le 20 mars, le Roi Abdullah II a reconfirmé lors d'un rendez-vous dans la ville de Zarqa la position du Royaume Hachémite, qui considère l'esplanade de la mosquée ainsi que Jérusalem-Est comme une zone infranchissable, une opinion partagée par les musulmans du monde entier.



Le roi Abdullah II à Zarqa

Le 21 mars, Le Waqf de Jérusalem a organisé une conférence jointe avec des diplomates de l'Union Européenne et chefs de mission à Jérusalem et en Palestine, pour réaffirmer les points suivants :

- Confirmer « L'importance de maintenir le *status quo* qui s'applique aux sites religieux de Jérusalem »
- Continuer « les efforts pour empêcher que les tensions augmentent et pour restaurer la dignité et la sécurité du Lieu Saint »

- Favoriser « un dialogue continue entre chaque parti concerné pour calmer les tensions »
- « La position de l'Union Européenne au sujet de Jérusalem ne changera pas : les ambitions de chaque parti peuvent être accomplies à travers la négociation pour résoudre la question du statu de Jérusalem comme la future capitale des deux état ». ³⁰



Le Conseil du Waqf rencontre des représentants de l'UE à Jérusalem

V. La position des partis concernés

a) La position du Conseil Islamique du Waqf

1. l'intégralité de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash Sharif, qui compte 144 dunums, est exclusivement un lieu de prière musulman.
2. La structure de Bab Ar-Rahmé fait partie intégrale de l'esplanade et doit rester ouverte pour servir de *Musalla*.
3. L'administration Waqf de Jérusalem, selon la loi internationale, est la seule autorité qui a juridiction sur l'esplanade et tout ce qui la concerne.
4. Des rénovations urgentes doivent être effectuées le plus vite possible, sous la supervision exclusive du Waqf.
5. Le conseil n'acceptera pas les interventions de la cour magistrale israélienne puisque la juridiction de l'Israël ne s'applique à au-

cune partie de l'esplanade. Ainsi, le procès qu'a lancé la cour contre le Waqf devrait être immédiatement annulé.

6. Le Royaume Hachémite de la Jordanie, en tant que gardien de sites religieux de Jérusalem, est la seule autorité religieuse responsable qui se doit de superviser la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif dans son intégralité. C'est en Jordanie que doit se passer toutes négociations pour résoudre les disputes.
7. Les attaques continuelles perpétuées par la police israélienne contre la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif et ses bâtiments doivent cesser immédiatement, et le droit des musulmans de venir prier sur l'esplanade doit être respecté.
8. Le gouvernement israélien doit respecter tous engagements, conventions et accords avec le gouvernement jordanien concernant l'esplanade de la mosquée.

b) La position du gouvernement israélien

1. Pratiquant la méthode du bâton et de la carotte, la décision de la cour magistrale de Jérusalem de fermer (temporairement) Bab Ar-Rahmé représente le 'bâton' législative, alors que les négociations avec la Jordanie représente la 'carotte' diplomatique.
2. Les travaux de rénovation doivent être effectués sous la supervision de l'Autorité Israélienne des antiquités (AIA), qui prend en charge ce genre d'activités.³¹
3. Il y a possibilité de trouver un accord sur l'usage du bâtiment de Bab Ar-Rahmé (une fois les rénovations terminées) comme un établissement professionnel (et peut être comme siège pour Al-Gazali) mais pas en tant que mosquée ou lieu de prière (*Musalla*).
4. Il faut renforcer la présence de la police israélienne dans la vieille ville de Jérusa-

lem et a chaque entrée de l'esplanade de la mosquée, pour démontrer que l'Israël maintient le contrôle du site.

c) La position de la Jordanie

La Jordanie maintient la même position que le Waqf, en ajoutant que :

1. le *status quo* historique et religieux des Lieux Saints, et particulièrement de la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif, reste valide. Jérusalem et les sites religieux islamiques sont donc clairement un zone infranchissable.
2. Le gouvernement d'Israël doit annuler sa décision de fermer Bab Ar-Rahmé et accepter la responsabilité totale pour les conséquences dangereuse de cette décision.³²

d) La position de la communauté internationale

1. Suivre de près les événements récents à Jérusalem et sur l'esplanade de la mosquée, et continuer de rencontrer les membres du Waqf.
2. Soutenir le maintien du *status quo* historique, politique, et judiciaire, et reconnaître que l'Israël occupe illégalement la Palestine. Continuer de favoriser la solution binationale.



Musalla de Bab Ar-Rahmé, mars 2019

Notes

1. Les quatre autres sont : La porte des funérailles, La porte Double, La Porte Triple/Hullah et la Porte Simple
2. Par exemple, Hamilton Burgoyne, Michael, *Mamluk Jerusalem : An Architectural Study*. Jérusalem : Ecole Britannique d'Archéologie a Jérusalem, 1987, p.273-298
3. Bible, Mark 11 :8-11, Luc 19 :35-38, Jean 12 :12-15
4. Le Coran (57 :13)
5. Jubeh, Nazmi, « The Bab al-Rahma Cemetery : Israeli Encroachment Continues Unabated », *Journal des études palestinienne*, 2018.
6. Pendant les campagnes franciscaines, la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif était connue sous le nom « Temple des Seigneurs »
7. Par exemple, « What can We learn from Saladin », *Huffington Post*, le 12 septembre 2015, disponible : https://www.huffpost.com/entry/saladin-lessons_b_8704244
8. Dr J. Rendall Price. « Rose Guide to the Temple », Rose Publishing, 2013. P.135
9. Le nom complet de Ibn Hanbal est Imam Ahmad Ibn Mohammed Ibn Hanbal Abu Abdalla Ash-Shaybani. Autre que le Hanbalisme, il existe trois autres écoles de pensées dans la tradition islamique Sunni concernant le fiqh (la jurisprudence) : Hanafisme, Malikisme, et Chafisme
10. Jubeh, Nazmi, « The Bab al-Rahma Cemetery: Israeli Encroachment Continues Unabated », *Journal des études palestinienne*, 2018, p. 95.
11. Shragai, Nadav, « Dichter rules Temple Mount area off limits to Muslim burial », *Haaretz*, 29 mai 2007.
12. Emek Shaveh, « Graveyard Metropolis East of Jerusalem's Old City », septembre 2013, disponible: http://alt-arch.org/en/graveyard_metropolis/
13. Emek Shaveh, « The Temple Mount/Haram al-Sharif - Archaeology in a Political Context », mars 2017, disponible: <http://alt-arch.org/en/the-temple-mountharam-al-sharif-archaeology-in-a-political-context/>
14. Emek Shaveh, « Graveyard Metropolis East of Jerusalem's Old City », *op.cit*
15. L'incident a été dénoncé par le Comité pour la préservation des cimetières islamiques a Jérusalem. Voir Patel, Yumna and Saleh Zghari, « Palestinians on High Alert as Israel Prepares to Hand Over East Jerusalem Nature Reserve and Muslim Cemetery to Settlers », *Mondoweiss*, 12 juillet 2018, disponible: <https://mondoweiss.net/2018/07/palestinians-prepares-jerusalem/>
16. Le Sheikh Sayyeh a été déporté par le ministre de la défense a l'époque, Moshe Dayan, le 27 septembre 1967, et nommé ministre des affaires religieuses et des lieux saints par la Jordanie le 7 octobre 1967. Il a ensuite été renommé ministre du ministère d'Awqaf et des lieux saints. Voir The Memories of Sheikh Abdel Hamid Sayyeh, Beyrouth, Institut des Etudes Palestiniennes, 1994, pp.89-90, 94, 101.
17. Le 15 août 1967, l'aumônier de l'armée israélienne Rabin Shlomo Goren a emmené un groupe de 50 juifs sur l'esplanade de la mosquée pour y prier, Dayan a critiqué cet acte de provocation, et le Rabin Ovadia Yousef de la cour rabbinique a estimé que les juifs ont interdiction d'entrée dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif. De plus, plusieurs rabbins sionistes ont explicitement condamné les juifs qui y entrent. Malgré ce fait, la première tentative de prière par des pratiquants juifs sur l'esplanade a eu lieu le 18 août 1969, et un jour plus tard, le chrétien australien Denis Michael Rohan a mis feu a la mosquée Al-Aqsa. Il a voulu la détruire pour pouvoir 'reconstruire' un temple Juif a sa place, ce qui a enclenché de nombreuses révoltes à travers les territoires palestiniens
18. Cet arrangement de Moshe Dayan pour maintenir le *status quo* est décrit en détail par le maire adjoint de Jérusalem de l'époque dans « Jerusalem; the Torn City », 1976, p. 378.

19. Voir Nissim Leon, « Why religious Jews are divided over the Temple Mount », *Haakets*, 22 novembre 2014, <http://972mag.com/why-religious-jews-are-divided-over-the-templemount/99090>. ce *modus vivendi* éta- it en accord avec les décisions antérieures : le Rabbin Abraham Isaac Kook (1865-1935), le premier Grand Rabbin ashkenazi de la communauté juive de Palestine a continuellement interdit aux juifs d'accéder au Mont du Temple, une décision qui fut reprise par son successeur le Rabbin Isaac Herzog (1888-1959). Herzog a témoigné en 1938, devant le comité britannique pour le plan de partage que les juifs n'étaient pas autorisés d'aller sur le Mont du Temple jusqu'à l'arrivée du Messie. Voir Loewenberg, F.M. « Did Jews Abandon the Temple Mount? », *Middle East Quarterly*, été 2013, pp. 37-48.
20. Rapport de la Commission désignée par le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, avec l'approbation du Conseil de la Société des Nations, pour déterminer les droits et titres des Musulmans et des Juifs sur le mur occidentale ou le mur des lamentations à Jérusalem, Décembre 1930 (traduction du texte complet disponible : <https://undocs.org/fr/A/7057>). Voir aussi Armstrong, Karen, *Jerusalem, One City, Three Faiths*, New York, 1996, Benvenisti, Meron, « The Torn City », 1976.
21. Conférence générale sur la résolution de l'UNESCO au sujet de la protection de la propriété culturelle à Jérusalem, 20 novembre 1974, cité dans Larkin, Craig et Dumper, Michael, « UNESCO and Jerusalem: Constraints, Challenges and Opportunities », Editorial for *Jerusalem Quarterly*, Issue 39 (Autumn 2009), supra note 7, p.17, http://www.jerusalemquarterly.org/images/ArticlesPdf/39_UNESCO.pdf
22. L'article 4 de la convention constate que les états signataires doivent assurer « l'identification, la protec- tion, la conservation, la présentation et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel » du site. Pour le rapport sur l'état d'avancement Jordanien-Palestinien le plus récent, voir whc. unesco.org/document/127758.
23. En mars, un dernier membre a été ajouté, amenant le chiffre total à 19.
24. Les nouveaux membres du conseil islamique du waqf sont démarqués avec une étoile.
25. D'après le group « Yeraeh –volontaires encourageant l'ascension vers le Mont du Temple », plus de 28000 juifs sont entrée sur l'esplanade de la mosquée pendant l'an hébreu 5778 (qui s'est terminé en septembre 2018), une augmentation de 27,7% et 104,3% par rapport aux deux années précédentes.
26. Ceci est d'autant plus soutenu par le fait que l'état d'Israël finance directement les activités de plusieurs groupes d'extrêmes droite/du mouvement 'Temple Mount', qui reçoivent (via le ministère de l'éducation et de la culture) en moyenne \$108,000 par an. Voir Wirtschafter, J., « Analysis: Why the Temple Mount is at the heart of Jerusalem strife », *Jewish Journal*, novembre 19, 2014, disponible: http://www.jewishjournal.com/world/article/with_muslim_access_to_al_aqsa_mosque_can_calm_prevail
27. « Al-Aqsa Mosque Organization calls on Islamic countries to stop the Israeli actions at Al-Aqsa Mosque », Reuters, 3 mars 2019.
28. Il y a eu une suggestion verbale par des membres de la communauté que le site soit supervisé par l'ONU, mais elle a immédiatement été veto – aucune présence internationale ou internationalisation du site peut être acceptée. Ceci irait à l'encontre de la position palestinienne et musulmane, et confirme par la résolution de l'UNESCO datant de 1994 qui constate que la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Ash-Sharif est un site exclusivement islamique.
29. Comme la Déclaration de Washington entre la Jordanie et l'Israël en 1994, et le Traite de Paix Israélo- jordanien de 1994.
30. « EU Heads of Mission meet the Jerusalem Islamic Waqf Council », communiqué de press, 21 mars 2019.
31. Ceci est basé sur l'argument que la loi israélienne s'applique a l'intégralité de la ville de Jérusalem.
32. « Jordan wants Israeli envoy expelled over Temple Mount fracas », 18 mars 2019, disponible: [https:// www. israel11hayom.com/2019/03/19/jordan-wants-israeli-envoy-expelled-over-temple-mountain-fracas/](https://www.israel11hayom.com/2019/03/19/jordan-wants-israeli-envoy-expelled-over-temple-mountain-fracas/)

Appendix:
Le Conseil Islamique du Waqf en 2019



1. Sheikh Abdul-Azim Salhab, *président du conseil*



2. Sheikh Ekrima Sabri, *Chef du comité supérieur islamique à Jérusalem; ancien Grand Mufti de Jérusalem et la Palestine pour l'AP* *



3. Sheikh Mohammad Hussein, *Grand Mufti de Jérusalem et la Palestine* *



4. Sheikh Wasef Bakri, *chef par intérim du Département de la magistrature suprême* *



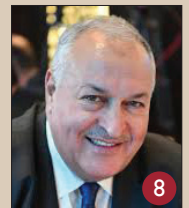
5. Adnan Husseini, *membre du comité exécutif de l'OLP, ancien ministre des affaires de Jérusalem pour l'AP ; ancien directeur du Waqf islamique* *



6. Hatem Abdel Qader, *chef du Fatah, Jérusalem ; ancien ministre des affaires de Jérusalem pour l'AP* *



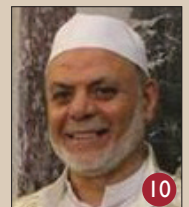
7. Dr. Hani Abdeen, *professeur à l'Université Al Quds, ancien ministre de la santé pour l'AP*



8. Mazen Sinokrot, *home d'affaire, membre du conseil d'administration de l'université Al Quds, ancien ministre de l'économie pour l'AP*



9. Sheikh Azzam Khatib, *directeur du département du Waqf Islamique*



10. Sheikh Yusuf Abu Sneineh, *Imam de la mosquée Al-Aqsa* *



11. Sheikh Mohammad Mustafa Sarandah, *juge à la Cour Islamique de Jérusalem* *

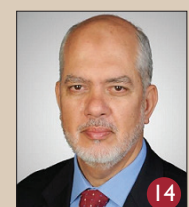


12. Mohammed Zaki Nusseibah, *ancien président adjoint du Conseil Islamique du Waqf*

13. Dr. Mahdi Abdul Hadi, *directeur de l'Institut Académique Palestinienne pour l'Etude des Affaires Internationales (PASSIA), Jérusalem* *



14. Dr. Mustafa Abu Sway, *chaire intégrale pour l'étude de l'œuvre de l'Imam AlGhazali à Al-Masjid Al-Aqsa et à l'Université Al-Quds*





15. Dr. Mohammed Ibrahim Adel Nassereddin, *directeur adjoint du département du Waqf Islamique*



16. Dr. Imad Faeq Abu Kishek, *président de l'Université Al Quds (droit et politique publique) **



17. Advocate Fahd Kamel Al-Shweiki, *juriste **



18. Alla Omran Salhab, *ingénieur et home d'affaire **



19. Khalil Ahmed Al-Asali, *journaliste et analyste **



◆ En outre, l'ingénieur Abdullah Al-Abbadi, sous-secrétaire d'État au Ministère des Affaires du Waqf Islamique à Amman, continue de participer aux réunions du Conseil du Waqf à Jérusalem.

* Nouveau membres



Cette publication est présentée dans le cadre des études religieuses de PASSIA, Unit 2020 et aimablement soutenu par le Fonds et la Donation Alquds.



صندوق ووقفية القدس
Alquds Fund and Endowment



PASSIA
Palestinian Academic Society for the Study
of International Affairs, Jerusalem

Tel: 972-2-6264426 | Fax: 972-2-6282819 | E-mail: passia@passia.org
Website: <http://www.passia.org> | PO Box 19545, Jerusalem

Copyright © PASSIA Publication, February 2020